

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille quinze, le onze mars, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 4 mars 2015

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoint
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, GASA Marie,

Absents représentés : M CANCEL Michel par M TOULON Daniel,
M SEGUR Grégory par M MIQUEL JEAN Claude
M ROCCHI Jérôme par Mme VIE MYRIAM

Secrétaire de séance : M MASSOU Jacques

Monsieur le Maire donne lecture du Compte-Rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2015/2-1 : AVENANT A LA REALISATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ESPLANADE (PLACE DE LA BARBACANE)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux pour la consolidation du talus de l'esplanade, l'entreprise SOGEBAT doit procéder à la mise en place d'une gaine puis remettre en état la Place de la Barbacane.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **D'ACCEPTER** la proposition de la société SOGEBAT, domiciliée Route d'Azas – En Borios, 31 380 ROQUESERIERE, pour :
 - la mise en place d'une gaine pour l'alimentation du coffret électrique pour un coût de 431.60 € HT
 - la remise en état de la Place de l'Eglise pour un coût de 1650 € HTSoit un coût total de **2081.60 € HT** ;
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la réalisation de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2015/2-2 : DEPLACEMENT DES COFFRETS ELECTRIQUES PLACE DE LA BARBACANE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la destruction de la remise située Place de l'Eglise appartenant précédemment à Madame Noélie

MONTAGUT impliquera le déplacement des coffrets électriques auparavant accolés à celle-ci pour respecter les règles légales de sécurité publique.
Il présente les devis proposés par ERDF et l'entreprise SOBECA et demande au Conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions d'ERDF et SOBECA pour le déplacement des coffrets forains présent sur la place de la Barbacane pour un coût total de :
 - o ERDF : **5149.64 € HT** ;
 - o SOBECA : **795 € HT**
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la réalisation de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2015/2-3 : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA PLACE DE LA BARBACANE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sécurisation de la Place de la Barbacane, lieu très fréquenté et contigu aux espaces scolaire et périscolaire, une consultation a été engagée afin de répondre aux différents besoins identifiés.

Il présente les propositions reçues et demande au Conseil de se prononcer :

- pour la destruction du hangar, présentant des signes inquiétants de délabrement et la proposition de l'Entreprise BATI 88, pour un montant de **4 450 € HT**.
- pour l'édification d'un mur de soutènement du talus donnant sur l'espace scolaire par la société SOGEBAT, pour un coût total de **8267.33 € HT** ;
- pour la remise en état de la place de la Barbacane avec remise en fonction du système électrique par la société SOGEBAT pour un coût de **1650 € HT**

Oùï l'exposé du maire et considérant le bienfondé de ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR**
 - o l'Entreprise BATI 88, pour la démolition de la remise, au coût de **4 450 € HT**.
 - o la société SOGEBAT pour la consolidation et la mise en sécurité du talus donnant sur l'espace scolaire pour un coût total de **8267.33 € HT** ;
 - o la société SOGEBAT pour la remise en état de la place de la Barbacane avec remise en fonction du système électrique pour un coût de **1650 € HT**
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la réalisation de cette opération destinée à assurer le respect de toutes les règles de sécurité dont la commune est responsable ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2015/2-4 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU

Face au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a créé un service commun ADS qui sera chargé de la procédure d'instruction des autorisations.

Vu l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme qui autorise une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.

Vu la délibération n°03/022015 du Conseil Communautaire du 26 février 2015, pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits de sols (ADS)

Vu la délibération n°04/022015 du Conseil Communautaire du 26 février 2015, pour l'approbation de la convention d'instruction des autorisations des droits des sols (ADS)

Vu la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (visée en préfecture le 09 mars 2015)

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT, permettant au maire de déléguer sa signature

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols
- **D'APPROUVER** la convention d'instruction des autorisations des droits des sols
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- **DE DONNER** délégation de signature aux agents du service instructeur pour :
 - La demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
 - Les lettres de notification des délais d'instruction,
 - Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision.
- **DEMANDE** la résiliation de la convention concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations des droits des sols.

QUESTIONS DIVERSES

- **Jardins de Noélie** : Monsieur le Maire propose au Conseil que le partage des trois ou quatre parcelles cultivables soit fait rapidement. Il est décidé de proposer les emplacements aux habitants du centre bourg n'ayant pas de jardin qui seraient intéressés par une activité jardinage en liaison avec les enfants de l'école (prospectus dans les boîtes aux lettres).
- **SMEA** : Monsieur Jean Louis GENEVE informe le conseil que le SMEA31 (Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Haute- Garonne) procède à la consultation d'entreprise pour la mise en place de

l'assainissement collectif du lotissement. Les travaux devraient se faire à l'automne prochain en parallèle de ceux du lotisseur, ou seront retardés dans le cas où celui-ci n'aurait pas commercialisé assez de lots.

- **Lotissement** : Monsieur le Maire propose au Conseil de commencer l'étude, dès à présent, des second et troisième lotissements aux vus des délais pour la réalisation du projet du premier lotissement.
- **Convention de transfert** : Monsieur Jean Louis GENEVE évoque la volonté de la commune d'utiliser la conduite de l'assainissement collectif du lotissement afin d'y relier le centre du village. Une convention de transfert plutôt qu'une ASL (Association Syndicale Libre) permettra à la commune de réaliser une économie de 60 K€ pour ces travaux.
- **ALAE/Salle du Conseil** : Monsieur le Maire rappelle que la construction du bâtiment qui abritera l'ALAE et la nouvelle salle du Conseil sera gérée par un maître d'ouvrage unique (la commune) si le Conseil Municipal de Roquesérière et le Conseil Communautaire de la C3G approuve cette convention. Celle-ci n'est pas présentée ce jour dans l'attente d'une réunion, avec le Trésorier public, qui permettra de définir s'il est possible de faire une double facturation afin que chacune des parties gère ses propres fonds. La consultation des entreprises sera lancée dès la signature de cette convention.
- **Ecole** : Madame Brigitte BRUNETTA évoque la possible fermeture d'une classe sur le RPI au vu de l'effectif prévu pour l'année scolaire 2015-2016. La décision sera prise par l'Inspection Académique en juin.
- **Clocher de l'église** : Monsieur Daniel TOULON informe le Conseil qu'une consultation d'architecte a été réalisée pour le suivi des travaux de réfection du clocher. Les prix étant trop onéreux, la commune, avec l'aide de l'ATD, va donc lancer une consultation d'entreprise pour les travaux.
- **Election** : Choix des membres des bureaux de vote des deux tours des élections départementales :

Le dimanche 22 mars 2015			
	Président du bureau de vote	Assesseur	Assesseur
8h00-11h30	JC MIQUEL	J MASSOU	C PAYRASTRE
11h30-15h00	B BRUNETTA	M COGNET	M CANCEL
15h00-18h00	JL GENEVE	JC MIQUEL	N. ZAHND

Le dimanche 29 mars 2015			
	Président du bureau de vote	Assesseur	Assesseur
8h00-11h30	JC MIQUEL	M GASA	G SCHOTT
11h30-15h00	D TOULON	B BRUNETTA	M COGNET
15h00-18h00	JL GENEVE	C DEREUX	M VIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 26/01 /2015

Délibération N° 2015/2-1 – Avenant à la réalisation du mur de soutènement de l'esplanade (Place de la Barbacane)

Délibération N° 2015/2-2 – Déplacement des coffrets électriques suite à la destruction du hangar Place de la Barbacane

Délibération N° 2015/2-3 – Travaux de sécurisation de la Place de la Barbacane

Délibération N° 2015/2-4 – Signature de la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 12

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	ABSENT
M. CANCEL Michel	ABSENT	Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			